



Matières

1. Consensus sur les données en Afrique
 - 1.1. Définitions
 - 1.2. Pourquoi une révolution des données en Afrique ?
 - 1.3. Défis
 - 1.4. Principes
 - 1.5. Actions-Clé
2. Déclaration ministérielle concernant la révolution des données et les statistiques
3. Résolution du Comité d'Experts concernant la Révolution des Données et le Développement de la Statistique



Consensus sur les données en Afrique

Huitième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique
Addis-Abeba, 30 et 31 mars 2015

Version finale adoptée par la Conférence de haut niveau sur la révolution des données – Un événement auxiliaire de la 8^{ème} Conférence des Ministres conjointe de la CEA et l'UA

Définitions

- ✓ **Communauté des données** : il s'agit d'un groupe de personnes partageant un intérêt social, économique ou professionnel sur toute la chaîne de valeur des données – à savoir la production, la gestion, la vulgarisation et l'utilisation.
- ✓ **Révolution des données en Afrique** : il s'agit d'une mutation profonde qui se manifeste par une meilleure exploitation des données dans l'objectif d'influencer les prises de décisions en matière de développement, avec une attention particulière accordée au développement d'une culture d'utilisation des données. Le processus d'implication d'une grande diversité de communautés d'utilisateurs de données, ainsi que de sources de données, d'outils et des technologies innovantes en matière de données, visant à produire des données désagrégées permettant la prise de décision, la fourniture de services, l'engagement des citoyens et l'information permettant à l'Afrique de s'approprier de son propre récit.
- ✓ **Ecosystème des données** : il s'agit d'un ensemble réunissant diverses communautés d'utilisateurs des données, tous les types de données (traditionnelles et modernes), des institutions, des cadres juridiques et politiques, des technologies et outils innovants, qui interagissent pour permettre la réalisation de la révolution des données.



Pourquoi une révolution des données en Afrique ?

Lors de leur 23^{ème} Session ordinaire de l'Union Africaine qui s'est tenue à Malabo, en Guinée équatoriale en juin 2014, les Chefs d'Etat africains ont demandé à la CEA, CUA, la BAD et le PNUD d'organiser une conférence de haut niveau sur la révolution des données en Afrique et ses implications pour l'Agenda 2063 ainsi que l'agenda post-2015. La conférence de haut niveau sur la révolution des données s'est tenue à Addis Abéba en Ethiopie, du 27 au 29 mars 2015, produisant ce Consensus sur les Données en Afrique.

Une révolution soutenue des données est nécessaire pour stimuler une transformation sociale, économique et structurelle au niveau de chaque pays africain. Une telle révolution facilitera aussi le suivi des progrès de nos pays en vue de l'atteinte des objectifs de développement durable convenus aux niveaux national et mondial, tout en s'assurant de ne laisser personne de côté.

Les piliers de la révolution africaine des données sont déjà en place. Les instituts nationaux de statistique ont pendant longtemps été l'épine dorsale de la production et de la gestion des données, produisant des données officielles et appuyant les activités relatives aux données pour créer des données de qualité afin de permettre la prise de décisions.

Toutefois, à l'heure actuelle, les défis et les perspectives de développement nécessitent un vaste écosystème de données qui s'étend sur toute la chaîne de valeur, et qui soit sous-tendu par les priorités nationales et fondé sur les principes fondamentaux des statistiques officielles. L'écosystème doit inclure toutes les formes de données -y compris les données officielles et autres données- et impliquer toutes les parties prenantes.

Vision

Un partenariat réunissant toutes les communautés des données et respectant les principes des statistiques officielles, ainsi que l'ouverture sur toute la chaîne de valeur des données, pour créer un écosystème riche qui produit des données désagrégées en prompts, et basé sur une approche orientée utilisateur en vue du bien public et d'un développement inclusif.

Défis

La création de ce nouvel écosystème africain de données consistera à relever un certain nombre de défis, notamment:



- Couverture déséquilibrée, manque de données désagrégées, et de données stockées au niveau de secteurs cloisonnés
- Production de données tirée par l'offre et basée sur un financement externe qui n'est pas toujours aligné aux priorités nationales
- Manque d'information qui soit accessible, utilisable et ouverte à toutes les communautés
- Inadéquation entre les données disponibles et les problèmes réels
- Manque d'harmonisation des données collectées par diverses sources sous différents formats
- Faibles demande et capacité dans l'utilisation des données tant au niveau national que local
- Déficit de données fiables, comparables, pertinentes et produites à temps
- Faiblesse dans la gouvernance et la responsabilité en matière de données
- Préoccupations sur la sécurité des données privées, la protection des données et la propriété intellectuelle
- Financement inadéquat et dépendance sur les ressources externes
- Manque de normes communes permettant la comparaison des données entre secteurs et pays
- Déficit de données sur les questions-clé, telles que la gouvernance, la paix et la sécurité, la durabilité environnementale, le genre et les droits de l'Homme

Principes

- La volonté politique est instrumentale pour la mise en œuvre de la révolution africaine des données. Les pays doivent s'approprier de l'établissement des priorités, le financement et le leadership de cette révolution.
- Les données doivent être désagrégées aux plus bas niveaux de l'administration publique par sexe, âge, revenu, handicap et autres catégories.
- La population doit être comptée pour être prise en compte. Les systèmes d'enregistrement d'état civil doivent être gratuits et accessibles.
- Les données officielles appartiennent au peuple et doivent être ouvertes à tous. Elles doivent être ouvertes par défaut.
- La communauté d'utilisateurs des données doit adopter les principes fondamentaux des statistiques officielles comme point de départ.
- Il est nécessaire d'établir un système de gouvernance et de coordination de l'écosystème des données.



- Les gouvernements africains doivent reconnaître les données ouvertes fournies par les communautés d'utilisateurs de données crédibles comme des sources valides d'informations statistiques au niveau national
- La technologie, les nouvelles formes de données et autres innovations doivent être activement adoptées.
- Les communautés d'utilisateurs des données doivent promouvoir une culture d'utilisation des données tirée par la demande à travers tout l'écosystème.
- Les données personnelles et les droits de propriété intellectuelle doivent être respectés.
- Les données doivent être traduites en informations compréhensibles et pertinentes.
- L'information doit être fiable, pertinente, accessible et produite à temps
- La production des données doit se faire pour répondre à des besoins
- La révolution des données sous tous ses aspects doit être sensible au genre

Actions-Clé

- Etablir un écosystème de données inclusif, impliquant le gouvernement, le secteur privé, le milieu universitaire, la société civile, les communautés locales et les partenaires au développement capable d'appréhender les aspects informationnels de la prise de décision en matière de développement d'une manière coordonnée. Les gouvernements doivent jouer un rôle proactif pour impliquer cette communauté et les autres parties prenantes doivent mettre en avant le partenariat avec le gouvernement.
- Comme premier pas critique pour renforcer l'écosystème des données, évaluer les besoins en matière de capacités, les cadres juridiques et financiers, les institutions participantes, les atouts et lacunes en matière de données au niveau national, local et communautaire en vue de reconnaître les rôles des diverses parties prenantes et d'élaborer une feuille de route réalisable identifiant les étapes clés
- Les gouvernements doivent mener le processus pour s'assurer que les coûts de production et de vulgarisation de toute donnée requise soient financés par des ressources provenant de sources nationales et durables.
- Les Stratégies nationales actuelles pour le développement de la statistique doivent être réévaluées pour qu'elles puissent inclure toutes les communautés d'utilisateurs des données.
- Les gouvernements doivent identifier une structure autorisée à certifier les données ouvertes produites par les communautés de données, basé sur des critères reconnus de qualité, de fiabilité, d'opportunité et de pertinence par rapport aux besoins en informations statistiques de différentes parties prenantes



- L'élaboration des systèmes d'enregistrement d'état civil qui produisent des données essentielles et fiables doit constituer la pierre angulaire de la révolution des données. De la même façon, il faut appuyer les systèmes de données sur la population, l'économie, l'emploi, la sante, l'éducation, la gestion foncière et agricole pour assurer la production de données fiables et à temps en vue d'assister le processus de prise de décisions aux niveaux national et local.
- Les partenariats public-privé doivent être adoptés, encouragés, renforcés comme stratégie pour transférer des connaissances et promouvoir des collaborations durables
- L'applicabilité des normes et standards relatifs aux données officielles doit, tant que c'est possible, être étendue à toutes les données pour améliorer leur validité et fiabilité.
- Des méthodologies et technologies innovantes et intégrées, y compris la télédétection et les analyses géo-spatiales, doivent être encouragées dans l'objectif d'améliorer la collecte, l'analyse et l'utilisation des données.
- Intégrer les données statistiques et les indicateurs spécifiques sensibles au genre dans le suivi et l'évaluation
- Les institutions Panafricaines (La BAD, CEA et la CUA) devraient s'approprier l'implémentation du consensus de la révolution des données avec l'aide des partenaires au développement



Huitième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique
Addis-Abeba, 30 et 31 mars 2015

Déclaration ministérielle concernant la révolution des données et les statistiques

Nous, ministres africains des finances, de la planification, du développement économique et de l'intégration réunis à Addis-Abeba les 30 et 31 mars 2015 à l'occasion de la huitième réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique,

Déclarons par conséquent que :

6. Des informations et des données statistiques de grandes qualités sont indispensables pour planifier et mesurer correctement les résultats du développement. L'Afrique devrait produire ses propres données afin de pouvoir mieux suivre et contrôler les objectifs économiques et sociaux, y compris les buts et objectifs de l'Agenda 2063. Une révolution des données en Afrique donnerait au continent l'occasion d'interagir activement avec diverses communautés de fournisseurs et utilisateurs de données et de faire sienne toute une gamme de sources de données, d'outils et de technologies novatrices qui lui permettraient de produire des données ventilées, notamment par sexe, pour la prise de décision, la prestation de services et la participation citoyenne. Une révolution des données en Afrique devrait reposer sur le principe d'ouverture de toute la chaîne de valeur des données et sur un environnement dynamique favorable aux données, axé sur les priorités nationales et des systèmes statistiques nationaux sans exclusive. À cet égard, nous soulignons qu'il est important de renforcer les institutions statistiques panafricaines existantes, ainsi que d'autres institutions similaires approuvées par les chefs d'État et de gouvernement, afin d'appuyer l'exécution du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063.



Huitième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique
Addis-Abeba, 30 et 31 mars 2015

Résolution du Comité d'Experts concernant la Résolution des Données et le Développement de la Statistique

931(XLVIII) La révolution des données et le développement de la statistique

La Conférence des ministres,

Consciente qu'il faudra des données complètes, précises et à jour pour mettre en œuvre l'Agenda 2063,

Faisant fond sur sa résolution 923 (XLVII) sur le programme de développement pour l'après-2015,

Rappelant qu'il est important de disposer de statistiques pour favoriser l'intégration économique et politique de l'Afrique et formuler, suivre et évaluer les programmes, politiques et initiatives de développement, tels que l'Agenda 2063, le Sommet extraordinaire sur l'emploi, l'élimination de la pauvreté et le développement sans exclusion, ainsi que le programme de développement pour l'après-2015,

Rappelant qu'à sa vingt-troisième session ordinaire, tenue à Malabo, les 26 et 27 juin 2014, la Conférence de l'Union africaine a demandé à la Commission économique pour l'Afrique, à la Banque africaine de développement et au Programme des Nations Unies pour le développement d'organiser une conférence de haut niveau sur la révolution des données,

Compte tenu que, dans son rapport de synthèse sur le programme de développement durable pour l'après-2015, le Secrétaire général a préconisé une révolution des données visant à obtenir des informations et des données plus disponibles, plus accessibles et plus largement ventilées,

Notant avec satisfaction l'entrée en vigueur, en avril 2014, de la Charte africaine de la statistique,



Notant les progrès accomplis par la Commission économique pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement s'agissant d'élaborer et de mettre en place des cadres, stratégies et initiatives continentaux tels que la série 2010 de recensements de la population et du logement, la Déclaration de Yamoussoukro sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement de statistiques de l'état civil, le Programme africain sur les statistiques relatives à la gouvernance, à la paix et à la sécurité, et le cycle 2011 du Programme de comparaison internationale,

Consciente du manque de données fiables sur les principaux indicateurs concernant les marchés du travail, les migrations et l'économie informelle qui puissent être utilisés pour suivre et évaluer les progrès accomplis par rapport à des engagements tels que la Déclaration de Ouagadougou sur l'emploi et la réduction de la pauvreté en Afrique,

Notant que plusieurs pays africains sont passés dans la catégorie des États à revenu intermédiaire,

1. Fait sien le rapport de la Conférence de haut niveau sur la révolution des données, en adopte les recommandations et demande aux États membres, à la Commission de l'Union africaine, à la Commission économique pour l'Afrique, à la Banque africaine de développement et aux autres partenaires de développement de les appliquer;
2. Est déterminée à prendre la tête de la révolution des données en Afrique, en rassemblant diverses communautés de données et en recourant à une vaste gamme de sources de données, d'outils et de technologies novatrices, pour fournir des données à jour et ventilées destinées à éclairer la prise de décisions, la fourniture de services, la mobilisation et l'information des citoyens et stimuler ainsi la transformation sociale, économique et structurelle de l'Afrique;
3. Décide de faire en sorte que la révolution des données repose sur le principe de l'ouverture tout au long de la chaîne de valeur et sur le dynamisme d'écosystèmes de données suscités par des priorités nationales et enracinés dans des systèmes nationaux de statistique ouverts à toutes les communautés de données et à tous les partenaires;
4. S'engage à fournir les fonds nécessaires pour assurer la viabilité de la révolution des données et des communautés de données;
5. Félicite les États membres qui ont signé et ratifié la Charte africaine de la statistique et demande à ceux qui ne l'ont pas encore fait de la signer et de la ratifier dans les meilleurs délais;



6. Prie la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, la Commission économique pour l'Afrique, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population et les organismes des Nations Unies concernés de créer un groupe de travail et de le charger de mettre au point des indicateurs pour le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 (2014-2023);
7. Demande aux États membres de prendre activement part à la série 2020 de recensements de la population et du logement;
8. Prie les États membres de mettre en œuvre le programme africain relatif aux statistiques sur la gouvernance, la paix et la sécurité, et la Commission de l'Union africaine de veiller à ce que ce programme soit intégré dans le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs;
9. Prie la Commission de l'Union africaine et les Gouvernements ivoiriens et tunisiens d'accélérer la création de l'Institut africain de la statistique à Tunis et du Centre panafricain de formation statistique à Yamoussoukro, pour garantir une meilleure coordination et une meilleure harmonisation des statistiques en Afrique;
10. Demande aux partenaires de développement de renforcer les capacités du Groupe de travail sur le marché du travail et l'économie informelle de la Stratégie d'harmonisation de la statistique en Afrique, de façon qu'il produise de meilleures statistiques et mette en œuvre le cadre de statistiques relatives au travail proposé à la dix-neuvième session de la Conférence internationale des statisticiens du travail, tenue en 2013;
11. Demande aux États membres de mener régulièrement des enquêtes sur la population active pour obtenir des données sur la situation de l'emploi dans leur pays, et prie la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique, l'Organisation internationale du Travail et l'Organisation internationale pour les migrations, avec l'appui des partenaires de développement tels que la Banque africaine de développement, l'Union européenne et la Banque mondiale, de soutenir la production de statistiques sur les migrations en Afrique, afin d'améliorer le suivi du Programme conjoint sur les migrations de la main d'œuvre;
12. Demande à la Commission de l'Union africaine, à la Commission économique pour l'Afrique et à la Banque africaine de développement d'accélérer la mise en œuvre de la Déclaration de Yamoussoukro sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement de statistiques de l'état civil;
13. Demande à la Commission de l'Union africaine, à la Commission économique pour l'Afrique et à la Banque africaine de développement de mettre au point un indice de mesure du niveau d'émergence des pays africains, en s'appuyant notamment sur les orientations définies dans l'Agenda 2063 et dans la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après 2015.